



GRAND PRIX JEUNES DE LA GRANGE AUX ORMES

Samedi 2 & Dimanche 3 avril 2022

Clôture des engagements : Le vendredi 17 mars 2022 auprès du Golf de la Grange aux Ormes

Frais d'engagement : 40 € par joueur extérieur- Chèque à l'ordre de SA Country Golf
25 € par joueur du club

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Épreuve ouverte aux joueurs et joueuses de moins de 17 ans, licenciés de la FFGOLF ou d'une fédération étrangère vérifiant les conditions décrites ci-dessous.
- Les joueurs et joueuses devront avoir leur certificat médical de non-contre indication à la pratique du Golf enregistré à la ffgolf le jour de la clôture des inscriptions soit le vendredi 17 mars 2022 sous peine de non-participation.
- Le « droit de jeu fédéral » pour la saison 2022 doit être au préalable acquitté auprès de la fédération.
- Dans la limite de 120 participants et d'un minimum de 15 filles et de 42 garçons

| Catégories d'âge | | Index | Nombre de participants minimum | Distances préconisées |
|-----------------------------|---------|--------|--------------------------------|-----------------------|
| U12 (nées en 2010 et après) | Filles | ≤ 36,4 | 18 garçons et 6 filles | 4275m |
| U12 (nés en 2010 et après) | Garçons | ≤ 30,4 | | 4910m |
| U14 (nées en 2008 et 2009) | Filles | ≤ 26,4 | 18 garçons et 6 filles | 4660m |
| U14 (nés en 2008 et 2009) | Garçons | ≤ 22,4 | | 5540m |
| U16 (nées en 2006 et 2007) | Filles | ≤ 20,4 | 6 garçons et 3 filles | 5035m |
| U16 (nés en 2006 et 2007) | Garçons | ≤ 14,4 | | 5945m |

L'ordre du Mérite National Jeunes et l'ordre des index seront retenus à la date de clôture des inscriptions si la limite du nombre dans une quelconque catégorie devait être dépassée.

BULLETIN REPONSE A RETOURNER AVANT LE 17/03/2022

NOM : PRENOM: DATE DE NAISSANCE :/...../.....

CLUB: N° LICENCE: INDEX : CATEGORIE:

E-MAIL : ADRESSE :

INDEX : CATEGORIE: TEL : TEL (Parent) :

Membre : Je confirme mon inscription et joins un chèque de 25 euros à l'ordre du Golf de la Grange aux Ormes correspondant aux droits d'inscription à l'épreuve.

Extérieur : Je confirme mon inscription et joins un chèque de 40 euros à l'ordre du Golf de la Grange aux Ormes correspondant aux droits d'inscription à l'épreuve.

Je joins également, si je ne les ai pas déjà fournis, ma fiche d'urgence médicale et mon autorisation parentale concernant un éventuel contrôle anti-dopage.

Date :

Signature :



AUTORISATION PARENTALE D'INTERVENTION POUR MINEUR

Je soussigné(e)/nous soussignés (nom et prénom des représentants légaux ou du représentant légal) :

.....
.....

Domicilié(e)s au :

.....
.....

Autorise (ent) les membres de l'encadrement administratif et/ou technique du Club/Ligue/ Comité Départemental de
..... à prendre toutes dispositions en cas de maladie ou d'accident et notamment à avertir les services de secours d'urgence afin que le joueur mineur :

(nom et prénom)né(e) le soit orienté(e) vers la structure hospitalière la mieux adaptée.

Le Club/Ligue/Comité Départemental de s'efforcera de prévenir les représentants légaux ou le représentant légal dans les meilleurs délais aux numéros suivants :

N° de téléphone domicile :

N° de portable de la mère :

N° de téléphone du travail de la mère :

N° de portable du père :

N° de téléphone du travail du père :

N° de téléphone le cas échéant d'une personne susceptible de vous prévenir :

Observations éventuelles : (traitements médicaux, allergies, autres observations utiles.)

.....
.....
.....

Fait àle.....en deux exemplaires originaux.

Signature du représentant légal /des représentants légaux

NUMEROS UTILES :

La Commission Médicale ffgolf : Tél : 01 41 49 77 55 / Fax : 01 41 49 77 22

medecin.federal@ffgolf.org

SAMU : 15 ou le SMUR le plus proche

Pompiers : 18



**AUTORISATION PARENTALE : PRÉLÈVEMENT NÉCESSITANT UNE
TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTRÔLE ANTIDOPAGE CONCERNANT
LES MINEURS OU LES MAJEURS PROTÉGÉS.**

(En application de l'article R. 232-52 du code du sport)

Je soussigné(e) (Nom Prénom)

Agissant en qualité de père, mère ou représentant légal de l'enfant mineur ou du majeur protégé:

(Nom Prénom de l'enfant) :

Autorise tout préleveur, agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage ou missionné par la fédération internationale, dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur ou le majeur protégé :

(Nom et Prénom de l'enfant) :

Ce document devra être présenté au préleveur lors d'un contrôle antidopage invasif.

Il est valable pour la saison sportive 2022.

« Article R. 232-52 du code du sport »

« Si le sportif contrôlé est un mineur, tout prélèvement nécessitant une technique invasive ne peut être effectué qu'au vu, outre de l'autorisation de l'intéressé lui-même, d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'une soustraction au prélèvement d'un échantillon au sens du 1° de l'article L. 232-9-2. »

L'absence d'autorisation parentale, lors d'un contrôle antidopage invasif, est constitutive d'un refus de se soumettre à ce contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires à son égard (deux ans de suspension de compétition),

L'original ou une copie doit être conservé par le joueur mineur et devra être présenté, le cas échéant, au préleveur. Une copie doit être transmise au Club du joueur ainsi qu'à sa Ligue d'appartenance.

Fait le....., à

Signature :